



MODALITES DEPOT MATERIEL

- **Commission sur vente :** 20 % 15 % **Si matériel acheté par le propriétaire chez SPK**
- **Modalités à respecter :**
 - ↳ Kart très propre, complet, membranes du carburateur neuves, réservoir vidangé, circuit de refroidissement vidangé. Kart devant respecter la réglementation FFSA en vigueur. Le rapport correspondant au circuit de Salon doit être monté.
 - ↳ Si cela est nécessaire : Des pièces jugées en mauvais état, manquantes et/ou pouvant mettre en danger l'intégrité physique de l'acquéreur, seront changées aux frais du propriétaire.
 - ↳ Photocopie de la Carte d'identité ou du permis de conduire, le jour du dépôt.
 - ↳ Démarrage effectué par le propriétaire, sur le Circuit du Mistral (SALON).
Dans le cas contraire, il sera réalisé par Mr CLARETON et facturé 80 € TTC (2 h.)
 - ↳ **Règlement du matériel lorsque le démarrage a été effectué et si il n'y a pas eu de casse matériel ou de problème quelconque, lors du fonctionnement normal du kart (sorties de piste exclues...).**
- **Si la vente est réalisée par le propriétaire :**
 - ↳ Frais de gardiennage (assurance / emplacement) & démarches commerciales (internet, présentation clients, téléphone, etc...) & chargement/déchargement, etc... : **10 % du prix de vente : A régler le jour du dépôt**

Renseignements sur le propriétaire :

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

Tél. : _____ * _____ * _____ * _____ * _____ Port. : _____ * _____ * _____ * _____ * _____

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche, et avoir pris connaissance des différentes modalités présentes sur le présent document.

Fait à _____, le _____ / _____ / _____

SIGNATURE
« Bon pour accord - Lu et approuvé »